

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN*****NOMBRE DE MEMBRES***

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	26

Date de la convocation**10 mai 2023*****Date d'affichage de la délibération*****Adoptée par 25 voix pour 1
abstention (Mme Nicole
RAMASSAMY)****Séance du 16 MAI 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le mardi seize à dix-huit trente, le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Ephrem GLORIEUX, 1^{er} adjoint.

Présents : M. Ephrem GLORIEUX ; Mme Christiane TREIL- ALBON ; M. Brunc FELICIANNE; Mme Manuela PETRO-METONY ; M Lucien BEAUZOR ; M. Jean-Louis SAINCILY ; Mme Gladys BURAT adjoints au maire.

M. Saturnin FRANCILLONE; Mme Jacqueline BELFORT; M. Christian CITADELLE ; Mme Sylvie DAGONIA ; M. Richard PROMENEUR Mme Patricia VINGADASSALON ; M. Martelin RATIER ; M. Arthur MARICEL ; Mme Clara RIGAH; Mme Karine GATIBELZA ; M. Didier MARICEL ; Mme Cindy ARNASSALON M. Patrick AJAS; M. Bruno REMI ; M. Benjamin GRACCHUS ; Mme Edwige BERMATOL ; Mme Nicole RAMASSAMY Conseillers Municipaux.

Représentés : Mme Anny GENIPA par M. Jean-Louis SAINCILY
Mme Sylviane FONDS par Mme Patricia VINGADASSALON

Absents : M. Jocelyn SAPOTILLE ; M. Yvon COMBES; M. Rodrigue MOULIN ; Mme Liliane; MAXIMIN-BAJAZET; Mme Sonia MERCADIER Mme Francia ROSAMONT ; Mme Annick ABELA ;

DELIBERATION N°2023/05/47**CREATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DESIGNATION DES
MEMBRES- ANNULE ET REMPLACE LES DELIBERATIONS N°2022/04/11,
N°2022/05/44, N°2022/07/71, N°2022/11/123**

Aux termes de l'article L2121-22 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil, soit à l'initiative de l'administration, soit de l'un de ses membres.

Ces commissions sont composées d'élus désignés par l'assemblée délibérante sur proposition de l'autorité territoriale, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle.

Aussi, afin de poursuivre la synergie souhaitée entre l'administration et les élus, et dans un souci d'amélioration de l'expertise apportée aux différents dossiers soumis au vote du conseil municipal, il est proposé la création de 10 commissions municipales composées entre 8 membres, selon le principe de la représentation proportionnelle (1 siège par commission pour la liste arrivée en deuxième position).

Le Maire propose les 10 commissions suivantes composées comme suit :

1- Commission Urbanisme-Aménagement du territoire- Politique de l'habitat et développement durable

- Manuella PETRO-METONY
- Arthur MARICEL
- Yvon COMBES
- Lucien BEAUZOR
- Ephrem GLORIEUX
- Clara RIGAH
- Sylviane FONDS
- Patrick AJAS

2- Commission Culture

- Christiane TREIL-ALBON
- Rodrigue MOULIN
- Sylvie DAGONIA
- Patricia DIVIALLE
- Christian CITADELLE
- Manuella PETRO-METONY
- Jacqueline BELFORT
- Edwige BERMATOL

3- Commission Sport

- Prévane FRANCILLONNE
- Patricia DIVIALLE
- Rodrigue MOULIN
- Sylviane FONDS
- Christian CITADELLE
- Christiane TREIL-ALBON
- Edwige BERMATOL

4- Commission Solidarités-Inclusion Sociale- Enfance Jeunesse et Famille

- Bruno FELICIANNE
- Didier MARICEL
- Sylvie DAGONIA
- Karine GATIBELZA
- Christian CITADELLE
- Gladys BURAT
- Annick ABELA

5- Commission Finances- Administration Générale et dialogue social

- Jean-Louis SAINCILY
- Ephrem GLORIEUX
- Lucien BEAUZOR
- Clara RIGAH
- Bruno FELICIANNE
- Christiane TREIL ALBON
- Francia ROSAMONT

6- Commission Affaires Scolaires et périscolaires

- Ephrem GLORIEUX
- Gladys BURAT

- Saturnin FRANCILLONE
- Christiane TREIL-ALBON
- Christian CITADELLE
- Bruno FELICIANNE
- Bruno REMI

7- Commission promotion des nouvelles technologies – Utilisation des nouveaux médias et communication

- Lucien BEAUZOR
- Karine GATIBELZA
- Jean-Louis SAINSILY
- Ephrem GLORIEUX
- Cindy ARNASSALON
- Francia ROSAMONT

8- Commission Développement économique et attractivité du territoire

- Liliane MAXIMIN-BAJAZET
- Arthur MARICEL
- Yvon COMBES
- Richard PROMENEUR
- Annie GENIPA
- Annick ABELA

9- Commission Participation des citoyens à la vie locale-Animation de quartiers-Vie associative

- Rodrigue MOULIN
- Prévane FRANCILLONE
- Patricia DIVIALLE
- Annie GENIPA
- Sylviane FONDS
- Jacqueline BELFORT
- Benjamin GRACCHUS

10- Commission services techniques

- Clara RIGAH
- Arthur MARICEL
- Cindy ARNASSALON
- Martelin RATIER
- Sylviane FONDS
- Bruno REMI

Le conseil Municipal,

Vu l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant le renouvellement général du conseil municipal ;

Considérant la nécessité de constituer les commissions municipales thématiques pour la durée de la mandature ;

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

DECIDE

ARTICLE 1- D'annuler et de remplacer les délibérations n°2022/04/11, n°2022/05/44, n°2022/07/71, n°2022/11/123

ARTICLE 2- De créer les 10 commissions suivantes composées comme suit :

1 Commission Urbanisme-Aménagement du territoire- Politique de l'habitat et développement durable

- Manuella PETRO-METONY
- Arthur MARICEL
- Yvon COMBES
- Lucien BEAUZOR
- Ephrem GLORIEUX
- Clara RIGAH
- Sylviane FONDS
- Patrick AJAS

2 Commission Culture

- Christiane TREIL-ALBON
- Rodrigue MOULIN
- Sylvie DAGONIA
- Patricia DIVIALLE
- Christian CITADELLE
- Manuella PETRO-METONY
- Jacqueline BELFORT
- Edwige BERMATOL

3 Commission Sport

- Prévane FRANCILLONNE
- Patricia DIVIALLE
- Rodrigue MOULIN
- Sylviane FONDS
- Christian CITADELLE
- Christiane TREIL-ALBON
- Edwige BERMATOL

4 Commission Solidarités-Inclusion Sociale- Enfance Jeunesse et Famille

- Bruno FELICIANNE
- Didier MARICEL
- Sylvie DAGONIA
- Karine GATIBELZA
- Christian CITADELLE
- Gladys BURAT
- Annick ABELA

5 Commission Finances- Administration Générale et dialogue social

- Jean-Louis SAINCILY
- Ephrem GLORIEUX
- Lucien BEAUZOR
- Clara RIGAH
- Bruno FELICIANNE

- Christiane TREIL ALBON
- Francia ROSAMONT

6 Commission Affaires Scolaires et périscolaires

- Ephrem GLORIEUX
- Gladys BURAT
- Saturnin FRANCILLONE
- Christiane TREIL-ALBON
- Christian CITADELLE
- Bruno FELICIANNE
- Bruno REMI

7 Commission promotion des nouvelles technologies – Utilisation des nouveaux médias et communication

- Lucien BEAUZOR
- Karine GATIBELZA
- Jean-Louis SAINILY
- Ephrem GLORIEUX
- Cindy ARNASSALON
- Francia ROSAMONT

8 Commission Développement économique et attractivité du territoire

- Liliane MAXIMIN-BAJAZET
- Arthur MARICEL
- Yvon COMBES
- Richard PROMENEUR
- Annie GENIPA
- Annick ABELA

9 Commission Participation des citoyens à la vie locale-Animation de quartiers- Vie associative

- Rodrigue MOULIN
- Prévane FRANCILLONE
- Patricia DIVIALLE
- Annie GENIPA
- Sylviane FONDS
- Jacqueline BELFORT
- Benjamin GRACCHUS

10 Commission services techniques

- Clara RIGAH
- Arthur MARICEL
- Cindy ARNASSALON
- Martelin RATIER
- Sylviane FONDS
- Bruno REMI

ARTICLE 3 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

Adoptée par 25 voix pour 1 abstention (Mme Nicole RAMASSAMY)

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Président,

M. Ephrem GLOIREUX

